CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

Service du Conseil médical
Tel : 04.50.09.53.72 et 04.50.09.53.73
conseil-medical@cdg74.fr

CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL FORMATION RESTREINTE

STAGIAIRES ET TITULAIRES CNRACL
Fiche pratique n°3

OCTROI D'UN CONGE DE LONGUE MALADIE D'OFFICE OU DE LONGUE DUREE D'OFFICE A LA DEMANDE DE L'AUTORITE TERRITORIALE

Rappel : Le congé de longue maladie et le congé de longue durée peuvent être octroyés d'office par le conseil médical, à la demande de l'autorité territoriale.
Cette mesure ne peut être prise que si le comportement du fonctionnaire, lié à son état de santé, compromet la bonne marche du service.

La collectivité doit s'appuyer sur un courrier précisant les circonstances, sur un rapport du médecin du travail et sur un rapport d'expertise médicale réalisée par un médecin agréé.

Une saisine informatique sur le logiciel Agirhe est également obligatoire à l'inscription du dossier à l'ordre du jour du conseil médical.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE SAISINE

- **Formulaire de saisine** pour les stagiaires et titulaires CNRACL
- **Courrier de l'autorité territoriale** expliquant pourquoi le comportement du fonctionnaire, lié à son état de santé, compromet la bonne marche du service
- **Rapport du médecin du travail** envoyé directement au président du conseil médical, *sous pli confidentiel,* expliquant pourquoi le comportement du fonctionnaire, lié à son état de santé, compromet la bonne marche du service
- **Rapport d'expertise médicale par un médecin agréé** envoyé directement au président du conseil médical, *sous pli confidentiel.* Il devra préciser, outre le nom de la ou les pathologie(s) :
  - si l'agent est apte ou inapte temporairement à ses fonctions actuelles,
  - les restrictions et les aménagements nécessaires,
  - si l'inaptitude est totale et définitive à ses fonctions, à toutes les fonctions de son grade et/ou à toutes fonctions
- **Copie des arrêts de travail et/ou bulletin de situation/hospitalisation** (initial et prolongations) **le cas échéant**
- **Fiche de poste détaillée de l'emploi occupé**

Le dossier complet est à envoyer au :

CDG 74
Conseil médical formation restreinte
44 Rue du Goléron
74370 ANNECY